

Pôle Métropolitain Artois Douaisis

Délibération du Conseil Métropolitain

n°CM-13102020-16

Séance du 13 octobre 2020

L'an deux mil vingt, le treize du mois d'octobre à seize heures, le Conseil Métropolitain du Pôle Métropolitain Artois Douaisis s'est réuni dans la Salle polyvalente de la commune de Vitry-en-Artois, située rue de la mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc Hallé, Doyen d'âge, puis sous la Présidence de M. Pierre GEORGET, suite à la convocation qui lui a été faite le 06 octobre 2020, laquelle convocation a été affichée au siège du syndicat mixte.

Étaient présents (15) :

Mme Françoise ROSSIGNOL, MM. Pierre ANSART, Ernest AUCHART, Xavier BARTOSZEK, Frédéric DELANNOY, Gérard DUÉ, Nicolas DESFACHELLE, Jean-Marcel DUMONT, Gilles GRÉVIN, Pierre GEORGET, Jean-Luc HALLÉ, Frédéric LETURQUE, Gérard NICOLLE, Christian POIRET, Michel SEROUX.

Absents excusés ayant donné pouvoir (6) :

Stéphane TONELLE a donné pouvoir à Pierre GEORGET
Jean-Paul FONTAINE a donné pouvoir à Christian POIRET
Alain CAYET a donné pouvoir à Frédéric LETURQUE
Joël PIERRACHE a donné pouvoir à Frédéric DELANNOY
Jean-Jacques COTTEL a donné pouvoir à Gérard DUÉ
Mme Véronique THIÉBAUT a donné pouvoir à Françoise ROSSIGNOL

Absents excusés (2) :

Christophe DUMONT, Freddy KACZMAREK

M. Xavier BARTOSZEK est désigné secrétaire de séance.

Objet : Décision budgétaire modificative n°01/2020 – budget principal

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L1612-11,

Le Président propose aux membres présents une décision budgétaire ayant pour objet de :

✓ Modifier l'imputation budgétaire d'une dépense d'investissement de la façon suivante :

		DBM 01/2020
		Budget principal
	Dépenses d'investissement total	-1076
Classe 1	Comptes de capitaux	-1076
compte 16	Emprunts et dettes assimilés	-1076
compte 165	dépôts et cautionnements reçus	-1076
		DBM 01/2020
		Budget principal
	Dépenses d'investissement total	1076
Classe 2	Comptes d'immobilisation	1076
compte 2	Autres immobilisations financières	1076
compte 275	dépôts et cautionnements versés	1076

✓ Constater les amortissements des immobilisations de la façon suivante :

		DBM 01/2020
		Budget principal
	Dépenses de fonctionnement total	0
Classe 6	Comptes de capitaux	
chapitre 011	Charges à caractère général	-455,82
6257	Réceptions	-455,82
chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	455,82
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	455,82
		DBM 01/2020
		Budget principal
	Recettes d'investissement total	455,82
Classe 2	Comptes d'immobilisation	455,82
chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	455,82
compte 28183	Amortissements du matériel de bureau et du matériel informatique	455,82

Ceci exposé, le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la Décision Budgétaire Modificative n°01/2020 du Budget principal telle que présentée.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre.

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet.

La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Le Président,

Le Président certifie que, en application de l'article 2 de la loi du 22 juillet 1982, la présente délibération a été publiée le
Et transmise en Préfecture le
Le Président,

26 OCT. 2020

26 OCT. 2020

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS
Direction de la citoyenneté
et de la légalité

26 OCT. 2020

ARRIVÉE